Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 30/03/1998 - Acte final

OBJECTIF: établir un programme communautaire pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe ("Société de l'information"). MESURE DE LA COMMUNAUTE: Décision du Conseil 98/253/CE. CONTENU: le programme couvre la période du 01/01/1998 au 31/12/2002. Le montant de référence financière pour son exécution s'élève à 25 millions d'écus. Les objectifs du programme sont les suivants: 1) sensibiliser davantage l'opinion publique à l'impact potentiel de la société de l'information et de ses nouvelles applications et stimuler la motivation et la capacité des individus à participer aux changements conduisant à la société de l'information; 2) optimiser les avantages socio-économiques de la société de l'information en Europe: - en analysant ses aspects techniques, économiques, sociaux et réglementaires, - en évaluant les défis qu'entraîne la mutation vers la société de l'information, notamment en matière d'emploi, - en encourageant la synergie et la coopération entre les actions menées aux niveaux européen et national; 3) renforcer le rôle et la visibilité de l'Europe dans la dimension mondiale de la société de l'information. Pour atteindre ces objectifs, la Commission pourra recourir à des moyens tels que: l'attribution de marchés pour l'exécution de tâches relatives à des analyses, des études ou des actions de démonstration; l'organisation de réunions d'experts, de conférences ou de séminaires; la publication et la diffusion d'informations. La participation au programme peut, sous certaines conditions, être ouverte à des entités établies dans des pays tiers ainsi qu'à des organisations internationales.